

Communiqué UDUPC-ADURN – 12/01/2022

Les associations UDUPC et ADURN demandent des solutions de remboursement pour les abonnés ne circulant pas sur les lignes normandes à cause de la crise sanitaire !



Suite aux dernières annonces gouvernementales demandant de renforcer le télétravail au sein des entreprises, beaucoup d'usagers ne voyagent plus sur nos lignes normandes depuis le 1er janvier 2022.

Les annonces ayant été faites tardivement, les abonnés annuels n'ont pu suspendre leur abonnement pour le mois de janvier.

Ainsi, dès le 30/12/2021, l'UDUPC et l'ADRN avons demandé à la région Normandie et la SNCF Normandie qu'une solution de remboursement soit trouvée pour les abonnés qui seraient en télétravail à 100% en janvier 2022. Nous avons demandé notamment à ce que la plate-forme de remboursement mise en place l'année dernière soit re ouverte dès février pour un remboursement notamment de janvier.

De plus, le peu de visibilité des annonces gouvernementales ne permet pas aux usagers de connaître leur situation en février. La date limite de suspension des abonnements étant le 14 janvier, peu d'usagers ont aujourd'hui des directives pour février.

A ce jour, nous n'avons toujours pas reçu de réponse « formelle » sur l'acceptation ou non du remboursement de l'abonnement de janvier et de la re ouverture de la plate-forme . Seulement l'indication que les services de la SNCF étudient la possibilité et les modalités pour le mois de janvier...

Pour le mois de février, la réponse est très claire: La SNCF demande aux usagers de « prendre leurs responsabilités » et donc de souscrire à une solution plus chère (abonnement mensuel ou flexipass) si leur abonnement est suspendu et qu'ils doivent finalement reprendre le train pour aller au travail, et que la date limite de réactivation est dépassée.

Cette réponse n'est pas acceptable ni entendable pour les abonnés qui depuis le début de la crise sont obligés de s'adapter sans cesse avec des délais de suspension et réactivation peu flexibles! Nous avons d'ailleurs déjà soulevé ce problème à plusieurs reprises!

En conséquence, à l'image de ce qui avait été mis en place en 2021, **nous demandons que la SNCF remette en place la plateforme de remboursement permettant aux usagers de se faire rembourser leurs abonnement dans le cas où ils n'auraient pas voyager du tout dans le mois.** Et ceci jusqu'à ce que les annonces gouvernementales nous donnent assez de visibilité pour suspendre ou non les abonnements.

Une réponse doit être apportée rapidement aux usagers !

Nous sommes certains que la région Normandie et la SNCF sauront prendre en compte nos demandes et attentes plus que légitimes dès aujourd'hui.

Pierre DUMONT
Président UDUPC



UDUPC
6 rue Saint Pierre et Miquelon, 14123 Ifs
contact@udupc.fr



Karine COURTEAUD
Présidente ADURN



ADURN
3 Rue Auguste Borgnet, 76130 Mont Saint Aignan
assorailnormand@gmail.com

